

## "Les salaires dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'ajustent" dans Industriekurier (25 août 1956)

**Légende:** Le 25 août 1956, le journal allemand Industriekurier dresse un aperçu de la politique salariale des six pays composant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et rappelle les enjeux d'une politique sociale commune.

**Source:** Industriekurier. Unabhängige Zeitung für Politik, Wirtschaft und Technik. Hrsg. WRIETZNER, Hugo ; Herausgeber WRIETZNER, Hugo. 25.08.1956, n° 130; 9. Jg. Düsseldorf: Becker & Wrietzner Verlag. "Die Löhne der Montan-Union gleichen sich an", auteur:Stich, H. , p. 3.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_salaires\\_dans\\_la\\_communaute\\_europeenne\\_du\\_charbon\\_et\\_de\\_l\\_acier\\_s\\_ajustent\\_dans\\_industriekurier\\_25\\_aout\\_1956-fr-c44d4b0c-8e5f-4dc2-9fa2-9725f73e632c.html](http://www.cvce.eu/obj/les_salaires_dans_la_communaute_europeenne_du_charbon_et_de_l_acier_s_ajustent_dans_industriekurier_25_aout_1956-fr-c44d4b0c-8e5f-4dc2-9fa2-9725f73e632c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Les salaires dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'ajustent

### Résultats d'une étude menée par la Haute Autorité – L'ensemble des coûts de travail est le facteur décisif

Dans la discussion sur l'intégration économique de l'Europe, on est souvent d'avis qu'une véritable intégration dans le domaine économique ne serait possible que si parallèlement on effectuait par le chemin politique une coordination de la politique économique et financière des différents pays. En effet, d'un point de vue théorique, de nombreux aspects semblent supporter cette thèse que la politique économique et financière autonome des différents Etats entrave le fonctionnement du Marché commun. Un autre argument qui revient souvent s'oppose à la poursuite de l'intégration de l'espace économique européen en arguant que les divergences des niveaux salariaux nationaux ainsi qu'en général les fortes disparités entre les conditions de départ provoqueraient une compétitivité inégale pour les entreprises dans les différents pays.

Si l'on examine les deux arguments dans la lumière des résultats d'une étude menée par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sur les salaires dans les pays de la Communauté, alors on peut constater qu'ils sont démentis en grande partie par la réalité.

Dans l'étude mentionnée ci-dessus (Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté, Vol.1: Les dépenses des employeurs pour les salaires et les charges sociales en 1954) on compare les salaires du point de vue des coûts dans les houillères, dans la sidérurgie et dans l'extraction du minerai de fer au cours de l'année 1954.

Le tableau suivant présente l'ensemble des coûts de travail par heure (salaires, coûts non-salariaux et charges sociales) dans les houillères (dans l'extraction au fond et celle à ciel ouvert) et dans l'industrie sidérurgique, selon l'étude élaborée par la Haute Autorité et convertis en marks allemands selon les cours de change officiels.

#### Ensemble des coûts de travail par heure dans les houillères et dans la sidérurgie en 1954

Ce qui dans les résultats de l'étude mérite tout particulièrement notre attention, c'est le fait que les niveaux salariaux nationaux – du moins du point de vue des salaires dans la sidérurgie – se sont considérablement rapprochés. Les conditions dans les houillères nous intéressent moins car aujourd'hui elles ne font guère face à une véritable concurrence.

#### Indices des coûts salariaux dans la sidérurgie de 1952 à 1954

On peut constater que la Belgique et le Luxembourg, les pays qui ont les coûts de travail les plus élevés, n'ont presque pas subi d'augmentation des coûts de travail entre 1952 et 1954, comme ce fut le cas pour les pays ayant des coûts de production relativement bas. Les Pays-Bas, en revanche, qui présentent les salaires les plus bas dans la sidérurgie, ont vécu la plus forte croissance dans les coûts de travail. Une étude approximative sur les salaires réels dans les pays de la Communauté, qui a aussi été élaborée par la Haute autorité, a dévoilé que les salaires des ouvriers sidérurgistes de 1952 jusqu'au début de 1956 ont augmenté de 29 % aux Pays-Bas, de 25 % en France, de 23 % en RFA, de 11 % au Luxembourg et de 5 % en Belgique. Cela veut dire que plus les salaires étaient bas dans les différents pays, plus ils ont augmenté. Il semblerait que depuis le début du Marché commun, il se dessine dans le domaine de la sidérurgie une tendance évidente à un ajustement des salaires entre les différents pays.

Les résultats de l'étude de la Haute Autorité contribuent ainsi à renforcer l'idée que même sans coordination spéciale lancée par des moyens politiques, un Marché commun peut aussi fonctionner; en tout cas dans les conditions qui sont à la base de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il

semblerait qu'il y a des forces inhérentes dans le Marché commun, qui en dépit des politiques nationales en matière de finance et d'économie, réussissent à s'imposer. Le territoire que comprend le Marché commun présente déjà une telle homogénéité en raison justement des conditions qui sont en grande partie similaires et naturelles dans l'espace économique et d'un point de vue sociologique, et cette homogénéité s'impose dans tous les cas dans la réalité. A ce sujet, il est cependant d'un rôle capital que la politique des différents Etats dans le domaine économique fasse preuve d'une certaine similitude dans ses caractéristiques, malgré les différences qui puissent exister individuellement. Si les différents Etats poursuivent une politique économique hétérogène dans son essence, cela rendrait en tout cas le fonctionnement du Marché commun impossible.

Il faut noter par ailleurs que du côté des syndicats des pays de la Communauté on poursuit en général une politique salariale à peu près homogène, ce qui a comme conséquence que des innovations, comme par exemple la réduction du temps de travail, ont naturellement tendance à s'imposer partout relativement vite. Une possibilité pour augmenter considérablement dans le futur l'homogénéité dans l'évolution des salaires dans les pays de la Communauté se présentera avec la libre circulation des travailleurs, ce qui aujourd'hui n'est cependant pas encore en vigueur.

Il faudrait aussi prendre en considération le fait que les différents gouvernements, dès que le Marché commun sera en vigueur, devront adapter leur politique économique aux exigences du marché, ce qui entraînerait une certaine coordination sans grandes fanfares.

Une autre leçon qu'on peut tirer de l'étude menée par la Haute Autorité se rapporte au deuxième argument mentionné ci-dessus, qui rejette le Marché commun à cause des conditions de départ distinctes des différents pays. Mais cet argument aussi sera contesté à un certain point, étant donné que l'évolution des salaires tend à démontrer que dans beaucoup de cas le Marché commun peut niveler relativement vite les différentes positions de départ. Curieusement, selon des communiqués en provenance de Paris, on commence à reconnaître dans des cercles économiques français que les disparités dans les salaires et dans les charges sociales ne représentent plus un obstacle substantiel dans la perspective du Marché commun. En France, on semble être conscient de l'ajustement progressif des situations européennes.

Les calculs de la Haute Autorité contribuent ainsi beaucoup à éclairer les coûts de travail pour fournir de précieuses informations sur leur structure inhérente. L'allégation que l'industrie française doit supporter un niveau élevé de charges sociales se trouve par exemple confirmée pour la sidérurgie. Les cotisations payées par les employeurs pour la sécurité sociale représentent en France environ 29 % de la somme de la rémunération en espèces, contre 20,18 % en République fédérale d'Allemagne. Néanmoins, ces cotisations ne peuvent pas être utilisées comme argument en ce qui concerne la compétitivité face à la RFA, étant donné que les charges sociales moins élevées de la sidérurgie allemande sont compensées par des coûts directs de travail plus élevés. En ce qui concerne les rapports de concurrence, c'est le poids total des coûts de travail qui est primordial, et non seulement l'apport des cotisations sociales. Curieusement, la sidérurgie italienne qui détient les coûts de travail les moins élevés au sein de la Communauté présente le taux de charges sociales le plus élevé: en effet les cotisations pour la sécurité sociale y représentent 31,3 % de la rémunération en espèces.

Dr. H. Stich